

Règlement Concours Photo “Insectes & Petites bêtes”

Édition 2026



ARTICLE 1 - Objet du concours

Le présent concours photographique a pour objectif de promouvoir la biodiversité, de sensibiliser à l'importance des insectes & petites bêtes (Arthropodes) dans l'écosystème, d'encourager la créativité artistique et de fédérer la communauté éducative autour d'un projet commun.

ARTICLE 2 - Participants

Le concours est ouvert aux élèves des collèges publics et privés de l'académie.

Chaque établissement ne peut présenter qu'une seule participation.

Il est conseillé d'organiser par exemple un concours interne afin de déterminer la photo qui représentera le collège au concours.

ARTICLE 3 - Catégories

Le concours comporte quatre catégories :

- Collège (que les photos soient prises au collège ou ailleurs)
- Coup de coeur du jury
- Prix spécial " Humour "
- Prix spécial " Dans mon collège " pour les photos prises au sein de l'établissement.

ARTICLE 4 - Modalités de participation

Les participants doivent soumettre une photographie respectant le thème des insectes & petites bêtes (Arthropodes) et de leur environnement.

Les images doivent être envoyées au format JPEG, sans marges ni signes distinctifs, et de préférence au format 3:2 (pour une meilleure qualité lors des agrandissements).

Elles doivent être de la meilleure définition possible.

Le **dépôt** se fera en ligne par l'adulte référent (chef d'établissement, référent EDD ou autre personnel ayant une adresse ac-reims) du concours via la plateforme **démarche numérique** :
<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-photo-insectes-et-petites-betes>

Chaque photo doit être accompagnée d'une deuxième image de contexte permettant de situer l'environnement de prise de vue.

Chaque photo doit aussi être accompagnée de la carte d'identité de l'insecte ou de la petite bête photographiée (voir Annexe).

Le nom du fichier devra respecter la forme suivante :

nometablissement_nom_prenom_titre.jpg (en minuscules, sans accents ni caractères spéciaux).

contact : esingery@ac-reims.fr



Règlement Concours Photo “Insectes & Petites bêtes”

Édition 2026



ARTICLE 5 – Critères de sélection

Les photographies seront évaluées par un jury selon les critères suivants :

- Originalité
- Qualité technique
- Respect du thème
- Impact visuel
- Message écologique et pertinence du titre

ARTICLE 6 – Calendrier

Le concours se déroulera selon le calendrier indicatif suivant :

- Lancement : avril 2026
- Date limite d'envoi des photos : **20 mai 2026**
- Pré-sélection : seconde quinzaine de mai 2026
- Délibération du jury : juin 2026
- Cérémonie de remise des prix : juillet 2026

ARTICLE 7 – Récompenses

Chaque photo gagnante apportera une récompense à l'établissement sous forme d'un prix de 120€ et une récompense à l'élève auteur de la photo sous forme d'un lot (livre, abonnement à un magazine, ou autres) et d'un diplôme.

Les lauréats bénéficieront de la diffusion de leurs œuvres.

Une cérémonie de remise des prix sera organisée en fin d'année.

ARTICLE 8 – Communication et valorisation

Les photographies seront valorisées à travers différents supports : affiches, site web de l'académie, réseaux sociaux, bulletins et expositions itinérantes dans des lieux publics (rectorat, DSDEN, établissements souhaitant recevoir l'exposition).

ARTICLE 9 – Règles et éthique

Les participants doivent respecter les insectes & petites bêtes (Arthropodes) : il est interdit de les capturer, blesser ou perturber.

Les participants garantissent être les auteurs des photographies et détenir tous les droits associés. Les photos ne doivent pas avoir été primées dans un autre concours.

En participant, les candidats autorisent l'organisateur à reproduire et diffuser leurs œuvres, avec mention du nom de l'auteur, dans le cadre de la promotion du concours.

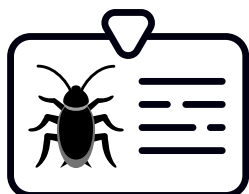
L'organisateur s'engage à ne pas céder ces droits à des tiers sans accord préalable.

Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement. Le non-respect entraînera l'annulation de la participation.



Règlement Concours Photo “Insectes & Petites bêtes”

Édition 2026



ANNEXE



Carte d'identité à compléter de l'insecte ou de la petite bête

Nom :

Classe / Ordre / Famille :

Habitat :

Mode de vie :

Nourriture :

Date de l'observation :

Météo :

Pour identifier l'insecte photographié, vous pouvez utiliser une
application telle que : SPIPOLL
(<https://www.spipoll.org/spipoll/edito/le-spipoll>)

